

Rapport public Parcoursup session 2024

IRTS-IDS - D.E Educateur Technique Spécialisé

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments.

Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024.

Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

IRTS-IDS - D.E Educateur Technique Spécialisé (24984)

Synthèse des candidatures, classements et admissions

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|---|--|--|--|
| IRTS-IDS - D.E Educateur Technique Spécialisé (24984) | Jury par défaut | Tous les candidats | 7 | 9 | 2 | 2 | 2 |

Suivi des candidats par sexe

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Sexe | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|--|-----------------|--------------------|--------------|---|--|--|--|--------------|
| | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| IRTS-IDS - D.E Educateur Technique Spécialisé (24984) | Jury par défaut | Tous les candidats | Féminin | 9 | 2 | 2 | 2 | 100 % |
| | | | Total | 9 | 2 | 2 | 2 | 100 % |

Suivi des candidats par type de baccalauréat

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Type de bac | Mention au bac | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|---|-----------------|--------------------|----------------------------|----------------|---|--|--|--|--------------|
| | | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| IRTS-IDS - D.E Educateur Technique Spécialisé (24984) | Jury par défaut | Tous les candidats | Baccalauréat Général | Échec au bac | 1 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | | Sans mention | 3 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | | Total | 4 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | Baccalauréat Technologique | Échec au bac | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | | Sans mention | 2 | 1 | 1 | 1 | 100 % |
| | | | | Total | 3 | 1 | 1 | 1 | 100 % |
| | | | Baccalauréat Professionnel | Sans mention | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | | AB | 1 | 1 | 1 | 1 | 100 % |
| | | | | Total | 2 | 1 | 1 | 1 | 100 % |

Suivi des candidats par profil

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Profil | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|---|-----------------|--------------------|------------------|---|--|--|--|--------------|
| | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| IRTS-IDS - D.E Educateur Technique Spécialisé (24984) | Jury par défaut | Tous les candidats | En terminale | 5 | 1 | 1 | 1 | 50 % |
| | | | En réorientation | 2 | 1 | 1 | 1 | 50 % |
| | | | Non scolarisés | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | Total | 9 | 2 | 2 | 2 | 100 % |

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

| Formation d'affectation | Jury | Type de bac | EDS 1 & EDS 2 / Spécialité | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
|---|-----------------|----------------------------|--|---|--|--|--|
| IRTS-IDS - D.E Educateur Technique Spécialisé (24984) | Jury par défaut | Baccalauréat Général | À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées. | | | | |
| | | Baccalauréat Technologique | À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées. | | | | |
| | | Baccalauréat Professionnel | À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées. | | | | |

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2024

| Champs d'évaluation | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|--|---|---------------------------------|
| Résultats académiques | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation | | |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Projection à l'égard de la formation théorique et pratique. | L'entretien oral | Important |
| Savoir-être | Qualité générale de l'entretien (faire preuve d'écoute, interactivité avec le jury). | L'entretien oral | Important |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Connaissance du métier. | Lettre de motivation et l'entretien oral. | Essentiel |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Qualité de l'argumentation de la motivation pour entrer en formation. (Utiliser des expériences antérieures, quels intérêts sont exprimés pour ce projet, et les origines) | L'entretien oral, lettre de motivation et Activités et centres d'intérêt. | Essentiel |

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

1.Motivation, connaissance de la formation et cohérence du projet :

Motivation du candidat pour entrer en formation, connaissance de la formation théorique et pratique et connaissance du secteur professionnel en fonction du projet de formation et de l'entretien oral.

2.Savoir-être :

La qualité générale de l'entretien oral, savoir s'exprimer à l'oral, être en capacité d'échanger avec le jury, gérer ses émotions et faire preuve d'écoute.

3.Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire :

Expression écrite, synthétiser son argumentation à la lecture du projet de formation et de la rubrique Activités et Centres d'intérêt.

4.Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires:

Intérêt pour la vie sociale en fonction des expériences du candidat exprimées dans la rubrique Activités et Centres d'intérêt.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Les candidats doivent consulter notre site internet pour bien prendre connaissance du référentiel de formation et des brochures de formation.

Ils doivent davantage échanger avec des professionnels en participant notamment à notre Journée Portes Ouvertes.

Les candidats peuvent également nous rencontrer sur différents salons pour échanger avec nos formateurs, ou encore participer aux réunions d'information que nous proposons sur notre site internet.

Les candidats doivent obligatoirement compléter sur la plateforme Parcoursup la rubrique "activités et centres d'intérêt" et la rubrique "projet de formation" qui serviront de support aux membres du jury lors de l'entretien oral d'admission.

Signature :

François SENTIS,
de l'établissement IRTS-IDS